

Questions de la session de septembre 2014

Dir. N°	Député Députée	Page	Titre
CHA			
20	Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)	3	Elections fédérales 2015 : financement de Smartvote par le canton de Berne ?
TTE			
6	Riem Bernhard, Ifwil (PBD)	4	Projet de tram Ostermundigen – Köniz
10	Etter Jakob, Treiten (PBD)	5	Tram Region Bern
22	Rebmann Machado Simone, Berne (LA Verte)	6	Répartition des coûts supplémentaires du projet de Tram Region Bern
15	Fuchs Thomas, Berne (UDC)	7	Tolérance de l'occupation de maisons
POM			
4	Müller Reto, Langenthal (PS)	8	A quoi servent les commissions de l'asile ?
5	Müller Reto, Langenthal (PS)	10	La radicalisation religieuse sous contrôle ?
7	Graber Anne-Caroline, La Neuveville (UDC)	11	Qu'enregistrent les radars posés par la police cantonale bernoise le long des routes ?
9	Krähenbühl Samuel, Unterlängg (UDC)	12	Pourquoi la Police cantonale ne met-elle pas de photos à la disposition des médias ?
14	Fuchs Thomas, Berne (UDC)	13	Reitschule : la police ne réagit pas au tapage
SAP			
1	Zuber Maxime, Moutier (PSA)	14	Quelles hausses pour les primes de l'assurance-maladie dans le canton de Berne ?
2	Guggisberg Lars, Kirchlindach (UDC)	15	Augmentation de la taille minimale des chambres en EMS



INS

11	Knutti Thomas, Weissenburg (UDC)	16	Fachwerk, revue du Service des monuments historiques
----	----------------------------------	----	--

ECO

16	Bichsel Daniel, Zollikofen (UDC)	17	Introduction d'une limite de forêt statique dans le canton de Berne
17	Haas Adrian, Berne (PLR)	18	Système de pondération des trajets

JCE

8	Schnegg Pierre-Alain, Champoz (UDC)	19	Transformation d'une Sarl (société à responsabilité limitée) en SA (société anonyme)
13	Hügli Daniel, Biel/Bienne (PS)	20	Solution discriminatoire pour les gens du voyage
21	Seiler Michel, Trubschachen (Les Verts)	21	Prix des foyers pour enfants et adolescents

FIN

3	Haas Adrian, Berne (PLR)	22	Importance du forfait fiscal dans le canton de Berne
12	Hügli Daniel, Biel/Bienne (PS)	23	Argent non déclaré dans le canton de Berne
18	Sutter Walter, Langnau i E. (UDC)	24	Double imposition des biens immobiliers ?
19	Aebersold Michael, Berne (PS)	25	Transparence de la taxation pratiquée par l'Intendance des impôts

Questions de la session de septembre 2014

Q 20

Auteur: Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)

Réponse: CHA

Elections fédérales 2015 : financement de Smartvote par le canton de Berne ?

Smartvote est une aide au vote en ligne. En Suisse, Smartvote offre ses services depuis 2003. L'application était à disposition également lors des dernières élections cantonales. Les coûts étaient supportés essentiellement par les partis. Smartvote était proposée pour les élections communales de Köniz, à la charge de la commune. Depuis sa création, Smartvote est devenu un outil important aux mains des électeurs et électrices, un service public dont plus personne ne peut plus, à l'ère digitale, imaginer devoir se passer. Une raison suffisante pour que le canton finance cette offre. L'indépendance de l'application est garantie, tout comme son suivi scientifique.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement a-t-il déjà été en contact par le passé avec Smartvote ?
2. Le canton de Berne a-t-il déjà contribué financièrement à Smartvote ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à prendre l'initiative de proposer Smartvote en vue des élections fédérales 2015 et à assurer son financement (si c'est compatible avec la loi sur les marchés publics) ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 6

Auteur: Riem Bernhard, Ifwil (PBD)

Réponse: TTE

Projet de tram Ostermundigen - Köniz

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante:

Quel est le coût pour le canton de Berne du projet de tram Ostermundigen – Köniz, y compris la réfection d'infrastructures qui y sont liées (Eigerplatz, etc.), depuis le moment de l'étude jusqu'à l'achèvement des travaux et compte tenu des financements spéciaux (p. ex. le Fonds des investissements) ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 10

Auteur: Etter Jakob, Treiten (PBD)

Réponse: TTE

Tram Region Bern

S'agissant du coût de la construction du Tram Region Berne, les indications les plus diverses sont en circulation.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le coût total de ce projet, à l'inclusion de la transformation de l'Eigerplatz ?
2. Comment se structure le total des coûts pour le canton de Berne entre les différentes périodes d'arrêté sur l'offre, qui couvrent quatre ans ?
3. Les 39 millions de francs qui seront prélevés sur le Fonds des investissements font-ils déjà partie intégrante du crédit de 85 millions de francs inscrit dans l'arrêté sur l'offre 2014 – 2017 ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 22

Auteur: Rebmann Machado Simone, Berne
(LA Verte)

Réponse: TTE

Répartition des coûts supplémentaires du projet de Tram Region Bern

Au lieu des 212,6 millions de francs calculés en 2008 et qui ont servi de base à la demande de subvention adressée à la Confédération, les coûts de ce projet sont actuellement estimés à 495,9 millions de francs à en croire la documentation présentée en vue de la votation communale du 28 septembre 2014. Cette somme ne manquera pas d'augmenter encore, puisqu'à partir de 2012, le renchérissement et la TVA ne sont plus inclus dans l'estimation et que des domaines importants, notamment l'acquisition de matériel roulant ou l'agrandissement du dépôt, ne sont pas compris dans les calculs. De plus, l'expérience montre que les coûts des gros projets augmentent toujours au fil de la réalisation.

En conséquence de ces coûts supplémentaires, la participation de la Confédération n'est pas calculée selon le même taux que pour les projets du programme d'agglomération, soit 35 pour cent ; elle se limite à 87,6 millions de francs, soit à peine 18 pour cent. Ce montant est fixe et il ne sera pas adapté en fonction du renchérissement ou d'autres facteurs. Ainsi, ces coûts devront être répartis entre le canton et les trois communes qui prennent part au projet, Berne, Köniz et Ostermundigen.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

1. Selon quelle clé les coûts supplémentaires du projet de Tram Région Berne seront-ils répartis entre le canton et les communes ?
2. Quelle sera la base légale de la répartition des autres coûts supplémentaires entre le canton et les communes concernées ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 15

Auteur: Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse: TTE

Tolérance de l'occupation de maisons

Un groupe de colocataires a occupé le bâtiment cantonal de la Murtenstrasse 34a. Or, ce bâtiment est censé abriter l'Institut de médecine légale et le Département de recherches cliniques de l'Université de Berne.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Pourquoi les occupants ne sont-ils pas dénoncés ?
2. Pourquoi la police ne fait-elle pas évacuer l'immeuble ?
3. Qui porte la responsabilité en cas d'accident, d'incendie, ou de dommages dans la maison occupée, qui est inhabitable ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 4

Auteur: Müller Reto, Langenthal (PS)

Réponse: POM

A quoi servent les commissions de l'asile ?

A l'article 4 LiLFAE (https://www.sta.be.ch/belex/f/1/122_201.html), on peut lire ce qui suit :

Délégation

¹ L'autorité compétente au sens de l'article 3, alinéa 2, lettre a peut déléguer l'octroi de l'aide sociale à des organismes responsables publics ou privés par le biais de contrats de prestations. Elle attribue à ces organismes les personnes désignées à l'article 3, alinéa 1. Ceux-ci peuvent rendre des décisions dans le cadre des compétences déléguées. La Direction de la police et des affaires militaires statue sur les recours.

² Le Conseil-exécutif fixe par voie d'ordonnance les conditions minimales pour la conclusion d'un tel contrat de prestations.

³ Pour les contrats de prestations selon l'alinéa 1, la Direction de la police et des affaires militaires institue une commission dont les membres sont des représentants et des représentantes des communes concernées. Elle définit les secteurs attribués aux organismes responsables.

⁴ La commission exerce une fonction de conseil pour les organismes responsables et examine toutes les questions importantes pour les communes portant sur l'exécution des contrats de prestations.

⁵ La commission oblige les communes à mettre à disposition des locaux d'hébergement dans le cas où les organismes responsables ne peuvent en trouver suffisamment sur le marché. La répartition se fait, dans la mesure du possible, en proportion de la population communale. La Direction de la police et des affaires militaires statue sur les recours déposés contre les décisions de la commission.

Les commissions ont pris leur travail dans toutes les régions désignées. Selon la LiLFAE, elles exercent une fonction de conseil pour les organismes responsables et elles agissent dans les cas où les communes doivent mettre des locaux à disposition. Le Conseil-exécutif a fait savoir dans un communiqué de presse que les communes seraient contraintes de mettre en place des infrastructures supplémentaires :

http://www.rr.be.ch/rr/fr/index/der_regierungsrat/der_regierungsrat/medienmitteilungen.meldungN eu.html/portal/fr/meldungen/mm/2014/07/20140725_1343_zivilschutzanlagenwerdenalstemporae reasyunterkuenftegenutzt. Une cellule de crise sera mise en place pour faciliter la collaboration cantonale et communale. L'exploitation du nouveau centre d'hébergement dans la région de Berthoud, p. ex., qui entre donc dans le rayon d'action de la commission de l'asile de l'Emmental-Haute-Argovie, a été confiée à un organisme responsable, la société ORS, qui vient ainsi s'ajouter à l'Armée du salut. Si l'on compte en outre l'hébergement des RMNA à Bärau, qui également relève de ce rayon d'action et qui est géré à titre transitoire par la société Zihler social development (ZSD), la commission de l'asile doit composer avec les intérêts de trois organismes.

Quel peut donc être le sens de ces commissions pour le canton et les communes si elles ne sont consultées ni sur le choix des sites ni sur celui des exploitants, pas davantage qu'elles ne sont informées des positions adoptées par le gouvernement ? Et quelles sont les principales attentes du Conseil-exécutif par rapport à la commission de l'asile en ce qui concerne la collaboration avec les organismes responsables ? Les commissions de l'asile n'ont ni été consultées ni directement informées par le Service des migrations en 2014.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Les options prises dans le cas de Berthoud sont-elles conformes aux dispositions légales en ce qui concerne les droits et les devoirs de la commission de l'asile ?
2. Pourquoi le Conseil-exécutif n'a-t-il pas préalablement consulté la commission des différentes régions dans l'optique de la création de places d'hébergement supplémentaires pour les requérants d'asile dans les communes ?
3. Comment se conçoit la collaboration de la commission de l'asile avec les organismes responsables, parfois nouveaux, engagés par le Conseil-exécutif dans les régions ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 5

Auteur: Müller Reto, Langenthal (PS)

Réponse: POM

La radicalisation religieuse est-elle sous contrôle ?

Les médias parlent de la vie de fondamentalistes religieux, des personnes souvent très radicalisées, qui se laissent engager pour mener comme mercenaires ce qu'ils appellent une guerre sainte dans des pays étrangers. Leurs exigences et leur motivation pour adhérer à l'une des parties aux conflits sont inspirées de différentes religions

(<http://www.derbund.ch/schweiz/standard/Schweizer-sammeln-Geld-fuer-Christen-Armee-in-Syrien/story/19727588>; <http://www.20min.ch/schweiz/news/story/-Der-Kampf-ist-eine-christliche-Pflicht--22092432>; <http://www.srf.ch/sendungen/rundschau/schweizer-im-dschihad-geheimdienstchef-seiler-europa-skeptiker>).

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Y a-t-il dans le canton de Berne des personnes qui prennent part à l'un des conflits armés qui se déroulent actuellement dans le monde ?
2. Y a-t-il un monitoring des opinions et actions extrémistes de groupes religieux ou d'individus ou même de personnes revenant d'un djihad dans le canton de Berne ?
3. Quelles mesures préventives le Conseil-exécutif a-t-il prises pour agir contre les tendances extrémistes ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 7

Auteur: Graber Anne-Caroline, La Neuveville (UDC) **Réponse:** POM

Qu'enregistrent les radars posés par la police cantonale bernoise le long des routes ?

A notre connaissance, la police cantonale bernoise dispose de trois types de radars placés le long des routes : les fixes, les fixes mobiles et les mobiles. Il existe encore d'autres types de radars dont certains peuvent être embarqués à bord de véhicules de police.

Le Conseil exécutif est prié de nous dire très précisément et de façon exhaustive ce qu'enregistrent ces radars (excès de vitesse, passage à un feu rouge, absence de port de la ceinture de sécurité, usage d'un téléphone portable au volant sans un dispositif mains libres, identification des personnes, etc.), ce pour chacun des types considérés.

Questions de la session de septembre 2014

Q 9

Auteur: Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC) **Réponse:** POM

Pourquoi la Police cantonale ne met-elle pas de photos à la disposition des médias ?

A la différence d'autres corps de police cantonaux, la Police cantonale bernoise ne met à la disposition des médias aucune photo d'accidents ou d'autres événements. Au lieu de cela, l'agence « Newspictures » est très souvent sur place lors des interventions de la police et elle produit des images qu'elle propose ensuite aux médias à titre onéreux.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la Police cantonale bernoise ne tient-elle pas de photos à disposition des médias ?
2. La Police cantonale informe-t-elle l'agence Newspictures lors d'accidents ou d'autres faits divers ?
3. La Police cantonale est-elle liée à Newspictures par un accord particulier ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 14

Auteur: Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse: POM

Reitschule : la police ne réagit pas au tapage

Une fois de plus, la Reitschule à Berne a dégagé ces derniers jours un bruit infernal, et jusque dans le Rabbental, les voisins et riverains en ont perdu le sommeil. Les innombrables réclamations n'y ont rien fait, la police n'est pas intervenue sur place et il n'a pas été possible de joindre par téléphone les personnes responsables à la Reitschule.

1. Pourquoi la police n'est-elle pas intervenue malgré le grand nombre de réclamations ?
2. Quelles sont les conséquences quand les responsables à la Reitschule ne répondent pas au téléphone ?
3. Pourquoi la Reitschule bénéficie-t-elle d'une telle tolérance même dans le cas de tels abus ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 1

Auteur: Zuber Maxime, Moutier (PSA)

Réponse: SAP

Quelles hausses pour les primes de l'assurance-maladie dans le canton de Berne ?

Les propositions de hausses des primes de l'assurance-maladie calculées par les caisses pour l'an prochain ont été remises récemment aux ministres de la Santé des cantons suisses. Dans la presse dominicale (cf. « Le MatinDimanche » du 17 août 2014), les conseillers d'Etat concernés des cantons de Vaud et de Genève dévoilent des hausses importantes (jusqu'à 14% dans certains cas) bien supérieures aux 4.5% en moyenne annoncés par SantéSuisse. Ces nouvelles hausses constituent une information importante de nature à former l'opinion avant la votation fédérale du 28 septembre prochain relative à l'initiative « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ». Or, si la divulgation des montants se fera quelques jours avant le scrutin, les avis des nouvelles primes arriveront plus tard chez les assurés. C'est vraisemblablement ce délai qui a incité les deux ministres lémaniques à informer la population. La présente intervention vise à ce que les électeurs bernois soient aussi informés correctement ou, à tout le moins, nantis d'une tendance pour la progression de leurs primes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles hausses de primes ont été calculées pour les assurés du canton de Berne, en général ?
2. Quelle est la situation détaillée pour les assurés du Jura bernois ?
3. Les caisses couvrant les assurés bernois envisagent-elles d'utiliser leurs réserves pour réduire ces hausses en vue d'embellir la situation ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 2

Auteur: Guggisberg Lars, Kirchlindach (UDC) **Réponse:** SAP

Augmentation de la taille minimale des chambres en EMS

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les foyers (OFoy), la taille minimale des chambres dans les EMS du canton de Berne passera à 16 m². Au lieu de pouvoir miser sur la qualité des soins afin de répondre le mieux possible aux besoins des personnes concernées, il faudra donc investir dans les infrastructures. Une telle mesure ne manquera pas de causer d'importants travaux dans un grand nombre d'EMS et donc d'entraîner des coûts supplémentaires qui devront être répercutés sur les pensionnaires de ces foyers. Comme une part considérable de ces personnes perçoivent d'ores et déjà des prestations complémentaires, ces prestations devraient encore augmenter et grèveront encore plus les budgets des contribuables.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Combien d'EMS du canton de Berne devront entreprendre des travaux pour se mettre aux nouvelles normes ?
2. Quels sont les coûts auxquels le canton et les foyers privés devront s'attendre pour ces travaux de transformation (planification incluse) ?
3. Quelles autres mesures prévues dans l'OFoy entraîneront l'augmentation des coûts ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 11

Auteur: Knutti Thomas, Weissenburg (UDC) **Réponse:** INS

Fachwerk, revue du Service des monuments historiques

Récemment, plusieurs exemplaires de la revue Fachwerk du Service des monuments historiques ont été envoyés aux communes. Le conseil communal de Därstetten a réceptionné l'envoi, non sans étonnement.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quel est le coût total de la production et de l'envoi de cette revue ?
2. Est-il prévu dans la loi que la revue soit livrée aux communes ?
3. Pourquoi la revue ne pourrait-elle être mise à disposition des personnes intéressées sur internet, à télécharger ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 16

Auteur: Bichsel Daniel, Zollikofen (UDC)

Réponse: ECO

Introduction d'une limite de forêt statique dans le canton de Berne

La loi fédérale sur les forêts (RS 921.0) prévoit que dans les régions où les cantons veulent empêcher la croissance de la surface forestière, ils peuvent définir une limite de forêt statique même en dehors de la zone à bâtir. Les superficies qui se recouvrent de forêt hors de cette limite ne sont pas réputées forêt et pourront donc être défrichées sans autorisation. Dans la teneur révisée de l'ordonnance sur les forêts (art. 12a, RS 921.01) il est dit que cette limite statique peut être définie dans le plan directeur cantonal. Cela permet de contrôler dans les secteurs menacés de reboisement le respect des conditions auxquelles les surfaces peuvent être maintenues ouvertes et de garantir la coordination des mesures. De plus, les propriétaires n'ont plus de raison de faire des coupes préventives. Il s'agit souvent de surfaces importantes pour la variété des espèces ou pour le paysage. Différents cantons, notamment Thurgovie, ont déjà fait usage de cette possibilité.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. A-t-on prévu dans le canton de Berne de définir une limite de forêt statique dans le plan directeur ?
2. Si ce n'est pas le cas, faut-il s'attendre à une délégation de compétences aux communes afin qu'elles puissent inscrire cette limite dans leur plan d'affectation ?
3. Si rien n'est prévu dans ce sens, quelle en est la raison ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 17

Auteur: Haas Adrian, Berne (PLR)

Réponse: ECO

Système de pondération des trajets

Dans les milieux de la construction, la rumeur circule que dans le contexte de projets causant une importante fréquentation, le système de pondération des trajets sera incessamment supprimé, un tel système étant jugé dépassé.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Cette information est-elle correcte ?
2. Si oui, à quel moment cette abrogation aura-t-elle lieu ?
3. Et si oui, qu'est-ce qui viendra remplacer le système ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 8

Auteur: Schnegg Pierre-Alain, Champoz (UDC) **Réponse:** JCE

Transformation d'une Sàrl (Société à responsabilité limitée) en SA (société anonyme)

En cas de transformation par exemple d'une Sàrl (Société à responsabilité limitée) en SA (société anonyme), la LFus (société PME) a expressément prévu la renonciation à la vérification du bilan. Au RC du canton de Berne, dans certains cas, cette manière de faire n'est pas acceptée et le RC exige tout de même l'attestation de vérification.

La pratique adoptée par le RC (registre du commerce) du canton de Berne est donc plus restrictive que la LFus et génère des travaux administratifs supplémentaires et des coûts totalement inutiles pour les petites entreprises. Cette pratique va à l'encontre de la simplification des procédures administratives.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Cette pratique est-elle demandée par le canton de Berne ou s'agit-il d'une interprétation de la loi par le RC du canton de Berne ?
2. Que compte faire le canton pour faire respecter la LFus et ainsi simplifier les procédures administratives et réduire les coûts pour les petites entreprises ?
3. Quelles mesures de contrôle du RC le canton pense-t-il mettre en œuvre ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 13

Auteur: Hügli Daniel, Biel/Bienne (PS)

Réponse: JCE

Solution discriminatoire pour les gens du voyage

Le 26 août 2014, la JCE a informé que quatre nouvelles places de transit étaient désormais à la disposition des gens du voyage dans le canton de Berne. Or, il ressort des explications qui accompagnent cette information que ces places sont réservées aux gens du voyage suisses. C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. L'exclusion des gens du voyage étrangers des places de transit bernoises n'est-elle pas discriminatoire ?
2. Le canton n'a-t-il pas la responsabilité de tenir de telles places à la disposition des gens du voyage étrangers également ?
3. Le fait que les gens du voyage étrangers n'aient pas accès à ces places de transit n'est-il pas en contradiction avec l'article 12 de la Constitution fédérale, en relation avec l'article 7 Cst. et avec les arrêts du Tribunal fédéral ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 21

Auteur: Seiler Michel, Trubschachen (Les Verts)

Réponse: SAP

Prix des foyers pour enfants et adolescents

Le rapport de l'ACE 780/2014 concernant l'hébergement des requérants mineurs non accompagnés indique à la page 8 que les coûts pour un placement dans une institution privée et non subventionnée se chiffrent selon l'expérience à nettement plus de 480 francs par personne et par jour. L'auteur de la présente question souhaite savoir quels sont les tarifs des institutions privées et des institutions subventionnées.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quel est le tarif journalier d'une institution privée pour enfants et adolescents dans le canton de Berne, avec et sans scolarisation ?
2. Quels sont les tarifs journaliers d'institutions subventionnées pour enfants et adolescents dans le canton de Berne, avec et sans scolarisation ?
3. Le canton de Berne tient-il une liste des tarifs des institutions privées et des institutions subventionnées ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 3

Auteur: Haas Adrian, Berne (PLR)

Réponse: FIN

Importance du forfait fiscal dans le canton de Berne

Depuis toujours, le Conseil-exécutif s'est déclaré en faveur du maintien de l'imposition selon la dépense (et de son resserrement), la dernière fois en 2011 lorsqu'il a présenté un contre-projet à l'initiative législative intitulée « des impôts équitables - pour les familles ». Or fin novembre prochain, les électeurs et électrices auront une nouvelle fois à se prononcer sur une initiative sur l'abolition de cette modalité d'imposition.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels impôts fédéraux, cantonaux et communaux versent aujourd'hui à la collectivité les personnes imposées selon la dépense, et quelles sont les autres taxes avec lesquelles on pense pouvoir compter pour les investissements et la consommation de ce groupe de personnes (TVA, impôts sur les gains immobiliers, impôt sur les mutations, impôt sur le revenu de personnes employées et de prestataires) ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à expliquer à la population, dans la perspective de la votation de novembre prochain, l'importance économique de l'imposition selon la dépense et à prendre position cette fois encore, dans l'intérêt du canton de Berne, contre son abolition ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 12

Auteur: Hügli Daniel, Biel/Bienne (PS)

Réponse: FIN

Argent non déclaré dans le canton de Berne

Depuis début 2010, une amnistie fiscale permet aux contribuables qui possèdent une fortune ou un héritage non déclarés de faire amende honorable et de déclarer leurs biens sans s'exposer à des sanctions.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quel est le nombre (fortune, héritage) des dénonciations spontanées dans le canton de Berne depuis l'entrée en vigueur de l'amnistie ?
2. Quelle est la somme totale des fortunes qui ont été déclarées ?
3. Quelle est l'évolution de cette somme totale à chaque année fiscale ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 18

Auteur: Sutter Walter, Langnau i. E. (UDC)

Réponse: FIN

Double imposition des biens immobiliers ?

Selon les médias, les propriétaires immobiliers bernois risquent la double imposition de la valeur locative de leur bien.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien y a-t-il de cas avérés de propriétaires dont la valeur locative a été imposée deux fois ?
2. Quelle est la raison de ce problème ?
3. Quelles mesures l'Intendance des impôts a-t-elle déjà prises le cas échéant pour résoudre le problème ?

Questions de la session de septembre 2014

Q 19

Auteur: Aebersold Michael, Berne (PS)

Réponse: FIN

Transparence de la taxation pratiquée par l'Intendance des impôts

On a pu lire dans les journaux que l'Intendance cantonale des impôts a contrôlé les affaires off-shore du groupe Amman et qu'elle n'a rien constaté d'illégal. L'entreprise de Langenthal a ensuite fait savoir que les taxations étaient conformes à la loi et donc correctes. La société a souligné que cette conclusion valait pour deux sociétés financières à Jersey et au Luxembourg, qui aujourd'hui n'existent plus.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où peut-on se procurer un document accessible au public avec la confirmation de l'Intendance cantonale des impôts selon laquelle il n'y a juridiquement rien à redire concernant les dossiers des affaires offshore du groupe Amman ?
2. S'il n'existe pas de tel document, pourquoi a-t-on alors pu lire dans les journaux que c'était précisément là le constat de l'Intendance des impôts ?
3. Le dossier de la soustraction fiscale et des affaires offshore est-il donc clos pour l'Intendance cantonale des impôts ?